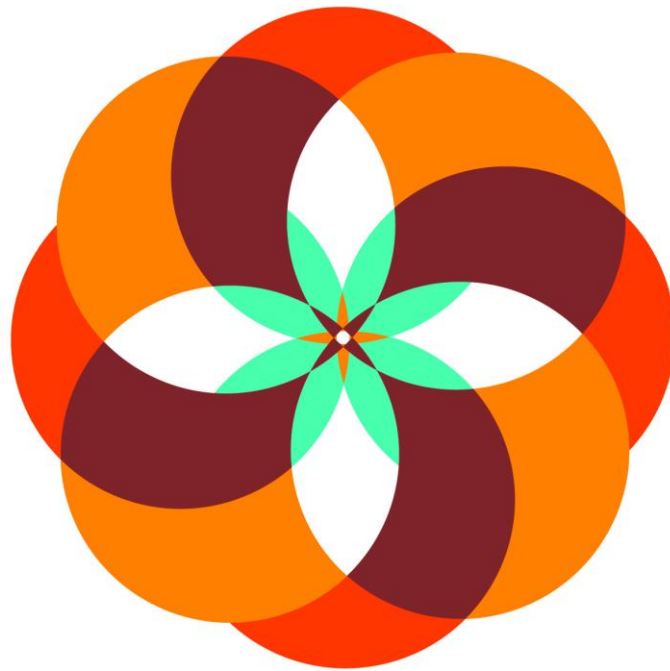


# ECOLE DE KUNDALINI YOGA DOULA



*yoga doula*  
*serving mother's wisdom*

[www.yoga-doula.eu](http://www.yoga-doula.eu)

[info@yoga-doula.eu](mailto:info@yoga-doula.eu)

# La charte des Kundalini Yoga-Doulas

Ce document a été rédigé dans le cadre de la « **L'École de Kundalini Yoga-Doula** ».

La Kundalini Yoga-Doula (KY Doula) peut exercer uniquement si elle a suivi une formation validée par **le diplôme de l'école de Kundalini Yoga Doula** et acquis les compétences nécessaires pour l'exercice de ce service.

La KY Doula s'engage à **continuer à se former** et à s'informer afin de toujours améliorer ses compétences et de servir au mieux la mère et sa famille.

La KY Doula propose un **accompagnement relationnel, un soutien physique, pratique, affectif, spirituel**, dans l'ouverture et le respect des croyances individuelles du ou des parents.

Ce soutien est *non-médical* et prend appui sur **la pratique du Kundalini Yoga selon l'enseignement de Yogi Bhajan**. Il s'inspire de l'accompagnement ayurvédique dès la conception et jusqu'à la fin de la période postnatale des 40 jours.

Une KY Doula peut **accompagner la mère et sa famille pendant la grossesse et/ou l'accouchement et/ou la période post-natale des 40 jours**.

- Grossesse : elle peut proposer la pratique de Kundalini *yoga prénatal* pour femme/couple. Les cours sont personnalisés et adaptés aux besoins et aux capacités de la mère/du père. Elle peut proposer d'autres rencontres favorisant les liens sociaux, des rencontres thématiques entre femmes enceintes ou couples, etc.

La KY Doula peut proposer des cours de *yoga postnatal* avec ou sans bébé, ainsi que des rencontres thématiques pour les mères, des rencontres favorisant les échanges et l'entraide solidaire entre mères, etc.

- Accouchement : la KY Doula peut offrir encouragement et réconfort à la mère/au père pendant l'accouchement. Elle y est présente sur demande explicite de la mère/du père, mais seulement si la mère est suivie par un professionnel de santé présent sur place.

La KY Doula n'interviendra pas dans le processus médical de l'accouchement.

- « Les 40 jours » : Pendant la période des 6 semaines postnatales, la KY Doula peut proposer un soutien logistique et pratique, et une présence

affective pour la mère et sa famille. Elle peut proposer la coordination d'un réseau social de soutien postnatal à la mère et sa famille.

### La KY Doula adopte une attitude de :

- **Respect du choix des parents.** La KY Doula est à l'écoute des besoins et demandes de la mère/du père.
- **Ouverture à tous** par une approche neutre, laïque, apolitique et non confessionnelle. La KY Doula se gardera d'exercer une influence sur la mère.
- **Discrétion et confidentialité** dans le respect de l'intimité de la famille.
- **Si** elle est sollicitée, elle **informe** la famille sur les différentes options possibles pour l'accouchement, pour la préparation non-médicale et les ressources disponibles ou celles qu'elle propose.
- **Dévotion, bienveillance et responsabilité.**
- **Reconnaissance des compétences innées des parents** et soutien à l'émergence de celles-ci.

### Fonctionnement :

- Dans la mesure du possible, la KY Doula **travaille en binôme** avec une autre Doula qui pourra assurer une continuité en cas d'imprévu.
- La KY Doula **travaille en réseau** avec l'équipe médicale et les professionnels du bien-être qui suivent la famille. Elle propose un accompagnement complémentaire au suivi médical et adapté aux besoins et à la demande des parents.
- L'accompagnement de la KY Doula ne remplace en aucun cas le suivi médical nécessaire et obligatoire de la mère. De ce fait, la **KY Doula ne peut pas accompagner une mère qui n'a pas mis en place un suivi médical**, ni l'accepter dans un cours de yoga prénatal.
- De même, elle refusera d'être présente lors d'un accouchement en l'**absence** d'une sage-femme ou d'un médecin.
- La KY Doula ne pratique **aucun acte médical.**
- La KY Doula peut proposer un service gratuit **ou** demander une rémunération pour ses services en passant un accord écrit avec les futurs parents, mais elle ne cherchera pas à faire du profit outre mesure.
- Chaque KY Doula ayant signé la présente charte **s'engage** à la respecter.

En aucun cas, **l'École de Kundalini Yoga Doula** n'est responsable de possibles dérives de l'un des signataires.

En signant cette charte, je m'engage à respecter  
le Code Éthique de la présente Charte dans  
ma pratique de KY Doula.

Lu et approuvé

Date :

Prénom – Nom :

Signature :

Nom spirituel :

Adresse email : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**SAT NAM**